**Projet Sainte-Adonie**

Contraintes additionnelles :

* CA 1 : une chambre reste fix, son type ne change jamais
* CA 2 : refus du type souhaité si tout les lits sont occupés
* CA 3 : un lit n’appartient qu’à une seule chambre
* CA 4 : La facture ne porte que sur les hospitalisations déjà finie

